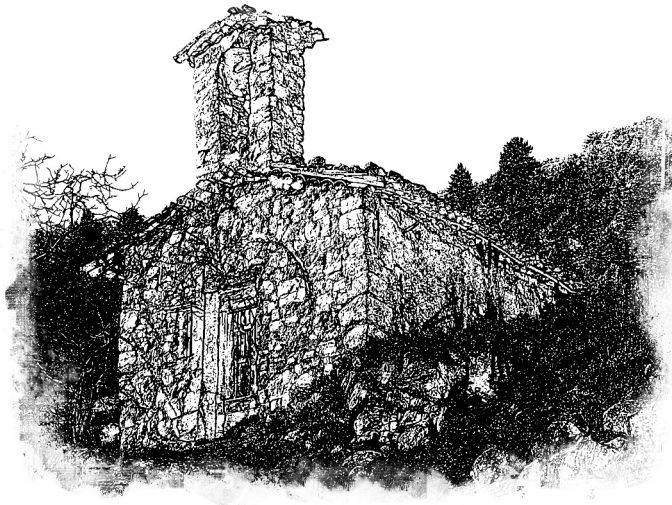




- ▲ A votre Arrivée sur la route **(06g)**, la remonter sur 10 m, la traverser et prendre le chemin de descente dans la chênaie.
- ▲ Au PF 236 **(07g)** remonter vers Amarines en passant par le chemin situé au dessous de la ferme. Le chemin est au bout des ruines **(08g)**. Il monte à travers une haie de rochers. A la sortie, vous redescendez dans une pinède en pente douce.

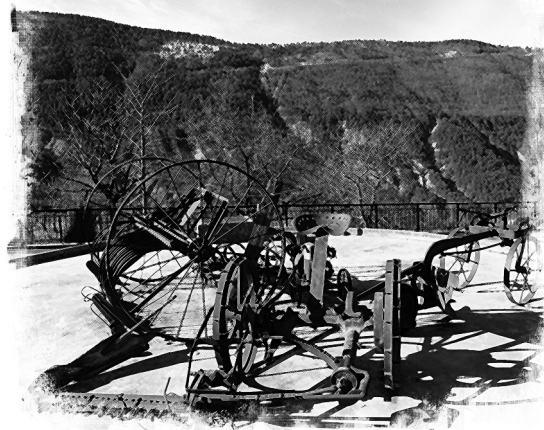


Le toponyme de Villars, évoque la présence d'une villa romaine et sur le site, des fragments de tegulae (tuiles romaines) ont été découverts.

- ▲ Au fond du ravin de la Grau **(09g)**, vous remontez dans une chênaie, sur un sentier assez raide.
- ▲ Au col **(10g)**, vous redescendez sur Amarines. Au loin, le Barrot avec ses roches rouges attire votre regard.
- ▲ Au PF 235 **(11g)** continuer le chemin vers Amarines.
- ▲ **(12g)** A la chapelle d'Amarines PF 234 descendre au milieu du hameau vers La Croix.

Aires de foulage, fontaines, bassins, souleaires pour ventiler les récoltes témoignent d'une importante activité agricole à Amarines. Et contrairement aux habitants de La Croix, ceux d'Amarines préféraient l'huile de noix à l'huile d'olive comme l'atteste les vestiges d'un moulin dédié. Le hameau était alimenté par un canal dès le XVII^e siècle. Un acte notarial du 15 août 1687, établit les tours d'eau entre 10 personnes : « pour éviter toute sorte de courroux » et les parties consentent à établir une amende de trente sols le jour et trois livres la nuit pour qui s'approprierait l'eau d'autrui. Ainsi, pommes de terre, attestées dans la vallée dès le milieu du XVIII^e s., chanvre utilisé pour la confection textile et prairies destinées aux fourrages, étaient régulièrement irriguées.

- ▲ Sur le pont **(13g)** vous retrouvez le véhicule que vous avez laissé le matin pour aller rechercher celui qui vous a emmené à Saint-Léger.



Caminà, la rando pugétoise

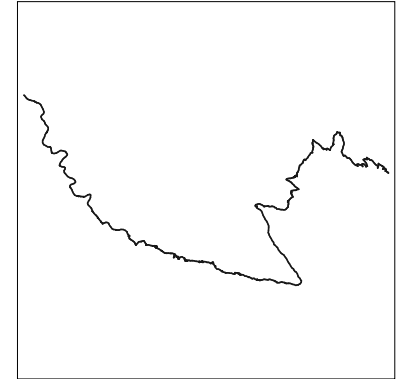
06260 PUGET-THÉNIERS - www.camina.asso.fr

avec la participation de :

ROUDOULE

écomusée en terre gavotte

06260 PUGET-ROSTANG - www.roudoule.com



Sentier G

Sentier St-Léger - les Amarines par Villars la Croix



Balisage	Blanc et rouge, puis jaune
Départ	Saint-Léger
Durée	2 h 30
Dénivelé	390 m
Difficulté	Pour tous
Intérêts	Bornes frontières
Trace GPS	http://www.camina.asso.fr/docs/gps/G_St-Leger_Amarines.gpx

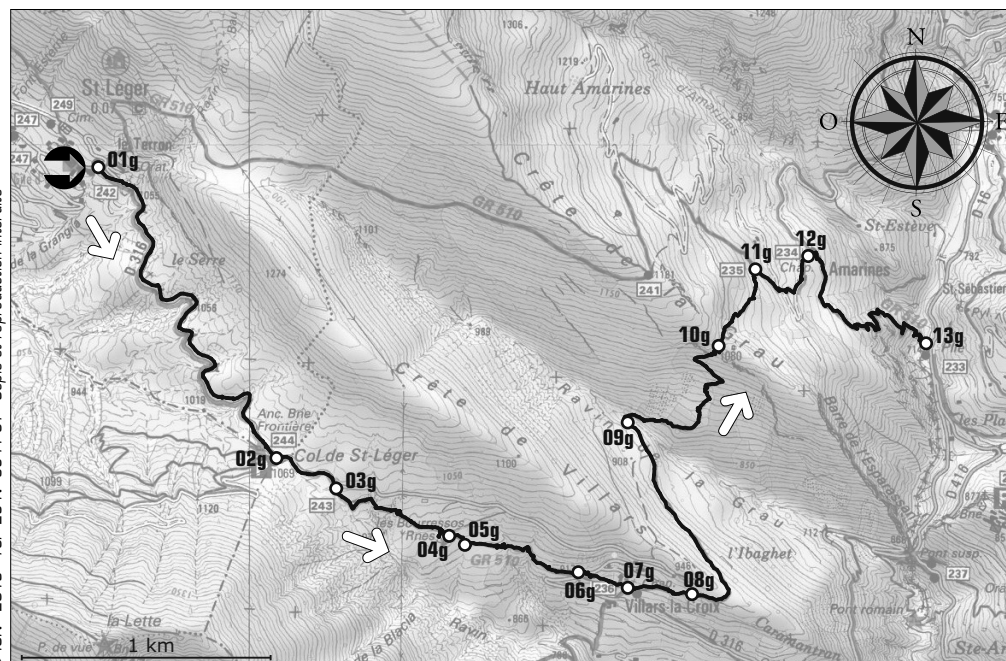


Description du sentier

- ▲ Cette randonnée nécessite que vous ayez deux véhicules : le premier au pont d'Amarines, et le second qui vous amène à Saint-Léger.
- ▲ Départ de la fontaine (01g) poursuivre sur la route vers le col.

La première mention du castrum Sancti Laugerii date de 1262. La commanderie hospitalière de La Croix cite Saint-Léger comme l'une des propriétés de l'ordre. Les terres sont partagées en coseigneurie avec le seigneur de Daluis. Saint-Léger est probablement établi pour contrôler l'un des axes principaux de communication vers Daluis. La Grande Peste de 1348 et ses nombreuses résurgences à la fin du XIV^e. et au XV^e. entraînent un effondrement démographique considérable. En 1471, Saint-Léger est dépeuplé. Les hospitaliers conservent leurs droits, mais les seigneurs locaux concèdent les leurs au prévôt de Glandèves (Entrevaux) en 1585, puis au seigneur de Daluis, René de Castellane, et à ses descendants, de la fin du XVI^e siècle à 1670. Le fief

© IGN - 2018 - TOP 25 N° 3641 OT - Copie et reproduction interdite



Sentier de découverte avec waypoints GPS



Point de départ



Sens de la marche



Parking



Point de vue

appartient ensuite au seigneur de La Gaude, puis à ses héritiers qui le conservent jusqu'à la cession du droit seigneurial à Antoine Gaston Archardan-Achiardi en 1783.

- ▲ A l'arrivée au col (02g) continuer pendant 150 m sur la route et prendre à droite au PF 243 (03g) vers Villars la croix sur un sentier assez étroit et broussailleux au départ. Ensuite continuer le long du mur assez dégradé au dessus d'un champ. Au bout du champ, vous passez à côté d'une ruine restaurée.

Au col de Saint-Léger, une borne, gravée en 1823, marque la frontière entre le Royaume de France et le Royaume de Piémont Sardaigne.

Jusqu'en 1760, les villages de la Roudoule, dont Saint-Léger, appartiennent à la France, sous l'appellation de « terres neuves de Provence ». Avec le Traité de Turin, signé le 24 mars 1760, ils sont

concedés au Royaume de Piémont-Sardaigne. Le Traité rectifie d'un commun accord la frontière entre les deux royaumes de la rive du Léman à l'embouchure du Var. Ce rectificatif a pour objectif de supprimer un tracé en dents de scie qui entravait les déplacements à l'intérieur d'un même état, imposait des droits de passage et favorisait la contrebande, notamment de sel et de tabac, et les désertions...



C'est ainsi que lors de la révision du tracé en 1823, une borne est placée au col. En 1860, suite à l'Annexion du Comté de Nice à la France, Saint-Léger retourne à la Patrie. Ce passé mouvementé explique aujourd'hui une curiosité administrative, puisque le village de Saint-Léger appartient aux Alpes-Maritimes, alors que sa forêt communale, en face du village est située dans les Alpes-de-Haute-Provence.

- ▲ Arrivée à la piste (04g), Traverser en face et descendre sur la piste du dessous pour repartir à gauche au bout de 150 m. Partir sur la gauche (05g), laisser le champ à droite. Longer l'ancien chemin bordé par un mur à gauche et continuer sur le chemin en face.